

## ASSURANCE EMPRUNTEUR - Capitaux

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



### L'essentiel sur l'assurance Capitaux - contrat G

L'assurance Capitaux est un contrat d'assurance emprunteur proposé à la souscription de votre crédit immobilier\* ou professionnel d'un montant supérieur à 1 500 000€ ou lorsque votre encours de prêts assurés excède ce montant. Il vous couvre en cas de Décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), d'Incapacité Totale de Travail et d'Invalidité Permanente Totale (ITT/IPT facultative).

#### CONDITIONS

Etre âgé de moins de 70 ans pour adhérer aux garanties Décès et PTIA, et de moins de 60 ans pour adhérer aux garanties ITT et IPT.  
Etre souscripteur d'un crédit immobilier ou professionnel au Crédit Agricole d'un montant pouvant aller jusqu'à 9 000 000 €. Les ouvertures de crédit et crédits permanents renouvelables sont également assurables.

#### TAUX DE L'ASSURANCE

Le taux de l'assurance est garanti. La prime d'assurance est calculée en % du capital initial emprunté et prélevée mensuellement pendant toute la durée de votre contrat d'assurance.

#### LES GARANTIES

Vous êtes couvert jusqu'à l'âge de 80 ans pour le Décès et 70 ans pour la PTIA et 65 ans pour l'ITT/IPT.  
Le montant couvert en cas de décès peut aller jusqu'à 9 000 000 €.

#### LES PRESTATIONS

En cas de Décès ou de PTIA, l'assureur verse au prêteur le montant du capital restant dû et les intérêts.  
En cas d'ITT/IPT, l'assureur règle au prêteur – après une période de franchise de 90 jours – le montant des échéances du prêt à proportion de la quotité assurée, dans la limite de 8000 € par mois. La garantie ITT prend en charge l'incapacité d'exercer SA profession pendant 3 ans, puis l'Invalidité couvre l'incapacité d'exercer TOUTE profession.



### Bon à savoir

#### GARANTIES

L'assurance emprunteur sécurise le remboursement de votre crédit en cas de décès, de maladie ou d'accident.  
En couvrant chaque emprunteur à 100 %, vous et vos proches avez la certitude de pouvoir préserver votre logement ou votre investissement.

#### PRESTATIONS

La couverture ITT/IPT est élargie aux troubles du dos ou d'ordre psychologiques.  
Seuls, les risques liés à la pratique de certains sports extrêmes ne sont pas couverts :  

- risques aériens se rapportant à des compétitions, démonstrations, acrobaties, raids, vols d'essai, vols sur prototypes, tentatives de records.
- risques encourus sur véhicules terrestres à moteur à l'occasion de compétition ou de rallyes de vitesse.

En cas d'ITT/IPT, vos échéances sont couvertes même si vous ne subissez pas de perte de revenus.

#### CHANGEMENT DE SITUATION

Vous restez couvert même si votre situation personnelle ou professionnelle a évolué depuis la conclusion de votre contrat. Il n'y a pas de changement à signaler en cours de contrat pour rester couvert.  
Le taux est défini à la conclusion de votre contrat selon votre âge et le montant emprunté. L'assureur ne le modifiera plus quoi qu'il arrive, même si votre mode de vie évolue.

#### EN CAS DE SINISTRE

Le Crédit Agricole est votre unique interlocuteur pour l'adhésion et la gestion des sinistres. Votre conseiller reste ainsi à vos côtés en cas d'imprévu et veille à la bonne gestion de votre dossier.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de votre contrat dans la notice d'information de l'assurance qui vous est remise lors de votre demande d'adhésion

\* Sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt immobilier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.

PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS PARIS Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de l'assureur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 61, rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de LORRAINE. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. 775 616 162 RCS Metz.

Siège social: 56-58 avenue André MALRAUX 57000 METZ. Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 022 719. Adresse postale: CS 71700 54017 NANCY Cedex.

Document non contractuel - Informations valables au 01/08/2017, susceptibles d'évolutions.